



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

We regret that some of the pages in the microfiche
/ copy of this report may not be up to the proper
legibility standards, even though the best possible
copy was used for preparing the master fiche.

6

08171

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Distr. LIMITEE

UNIDO/IOD.180
6 avril 1978

Français

EXPERT DANS LE DOMAINE DE
L'INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE*

TF/TUN/75/002
TUNISIE

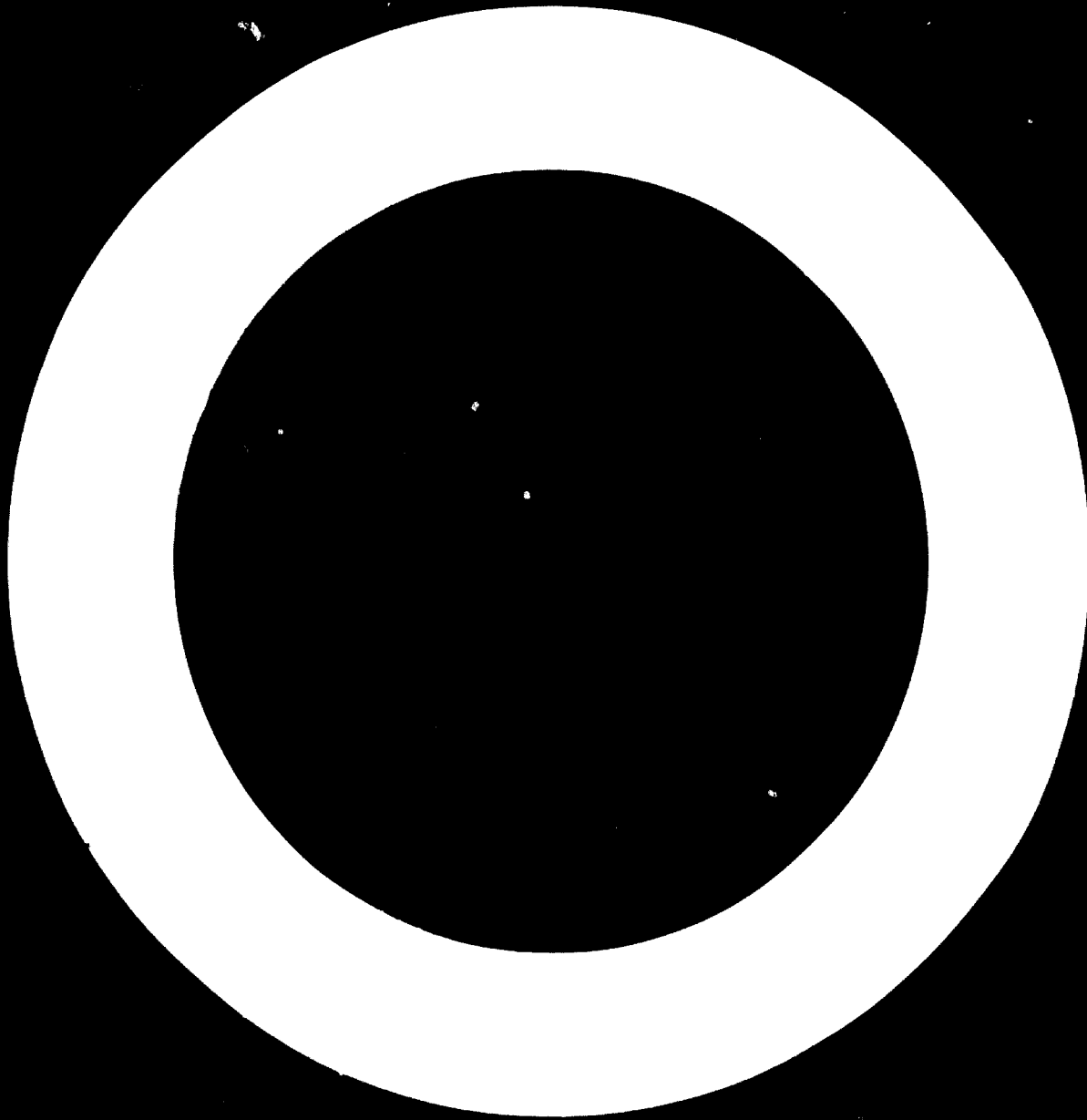
Rapport final

Etabli pour le Gouvernement tunisien
par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

D'après les travaux de M. Willy A.G.
Holleweg dit Wegman, ingénieur en tannerie

* Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

13.78-1365



RESUME

Dans le cadre des contributions volontaires de la Belgique à l'ONUDI un expert, ingénieur en tannerie, a été affecté, pour une période de deux ans, auprès du Centre National du Cuir et de la Chaussure, CNCC, à Tunis, Tunisie.

Le but du projet, TF/TUN/75/002, est de conseiller le Gouvernement Tunisien sur tous les problèmes techniques et économiques concernant le développement de l'industrie du cuir en Tunisie.

L'expert a formulé des recommandations au Gouvernement Tunisien sur quatre plans, à savoir:

- Sur le plan structural,
- sur le plan commercial,
- sur le plan de la recherche, et
- sur le plan de la formation.

Ce projet a abouti à un projet de plus grande envergure - "Assistance au Centre National du Cuir et de la Chaussure" - auquel le Gouvernement Belge, dans le cadre de son programme bilatéral, apportera son concours sous forme d'équipement et de formation. Le PNUD a également approuvé une assistance technique au CNCC de l'ordre de US\$ 536,000 échelonnée sur deux ans et demi et exécutée par l'ONUDI à partir du 29 janvier 1978.

INTRODUCTION

Dans le cadre des contributions volontaires de la Belgique à l'ONUDI, Monsieur W. Holleweg dit Wegman, ingénieur en tannerie, a été affecté auprès du Centre National du Cuir et de la Chaussure à Tunis, Tunisie, pour une période de deux ans, du 29 janvier 1976 au 28 janvier 1978, sous le projet TF/TUN/75/002.

Ce projet a abouti à un projet de plus grande envergure - "Assistance au Centre National du Cuir et de la Chaussure, CNCC" - auquel le Gouvernement Belge, dans le cadre de son programme bilatéral, apportera son concours sous forme d'équipement et de formation. Le Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD, a également approuvé une assistance technique au CNCC de l'ordre de US\$ 536,000 échelonnée sur deux ans et demi et exécutée par l'ONUDI. Le Conseiller Technique Principal du projet PNUD/ONUDI, DP/TUN/77/001, est Monsieur W. Holleweg dit Wegman, qui a pris charge du nouveau projet à partir du 29 janvier 1978 ainsi libérant le poste financé par le Gouvernement Belge dans le cadre du projet TF/TUN/75/002, pour lequel un autre expert belge sera recruté pour une période d'un an, à partir du mois d'avril de 1978.

1. OBJECTIF GENERAL DU PROJET TF/TUN/75/002

Le but du projet est de conseiller le Gouvernement tunisien sur tous les problèmes techniques et économiques concernant le développement de l'industrie du cuir dans le pays.

2. ACTIVITES DE REALISATION DU PROJET

2.1 Activités de démarrage

Il a fallu répondre rapidement à deux questions; à savoir :

- Quel est le domaine d'application de l'assistance au C.N.C.C. à brève échéance ?
- Quel est l'ampleur et la fréquence de l'aide ONUDI à moyen et long terme.

211. Assistance immédiate

Avec les responsables du C.N.C.C., trois textes furent rédigés en avant-projet.

- la carte professionnelle.
- la prise d'échantillons dans l'industrie.
- le label de qualité.

Il fut également procédé à certaines modifications de structure administrative et technique du Centre.

212. Assistance ONUDI long terme

Dès le départ il fut reconnu que l'apport de l'aide internationale (ONUUDI et bilatérale) serait nécessaire pour permettre l'accélération des rythmes de réalisation de nombreux projets existants dans les prévisions du Plan Quinquennal 1977-1981.

- 213. Interruption de l'assistance.

Pendant les mois de Mars, Avril et Mai 1976, l'expert a dû interrompre ses activités pour des raisons de santé.

2.2. Environnement du projet de mi-1976 à fin 1977.

221. Créations d'entreprises.

Le projet du plan a prévu la création de 37 entreprises (20 en chaussure, 10 en maroquinerie, 3 en tannerie et 4 en maroquinerie). Dans cette hypothèse la création de 5600 emplois est prévu.

222. Action du C.N.C.C.

Le rôle du C.N.C.C. comme élément moteur du secteur est mis en évidence.

- Comme outil de promotion
- Comme organisateur de l'interprofession pour l'instauration de textes réglementaires et législatifs.
- Comme outil technique, pour résoudre les nombreux problèmes de technologie qui subsistent dans le domaine du cuir et de la chaussure.

223. Fonctionnement du laboratoire de contrôle.

Le laboratoire de chimie-tannerie, de physico-mécanique et de collage, fonctionne parfaitement. Il est géré par trois ingénieurs ayant des connaissances approfondies du domaine d'application des contrôles demandés.

224. Difficultés rencontrées.

Il existe encore un éloignement considérable entre la profession et le C.N.C.C. De fait les équipes techniques suggérées dans le cadre du projet n'ont jamais pu fonctionner dans les entreprises.

Il est évident que ceci provient du fait que les entreprises n'éprouvent aucune concurrence qualitative du marché intérieur ni extérieur et qu'ainsi la nécessité d'améliorer les procédés de fabrication et leur contrôle ne se fait jamais sentir.

2.3. Réalisations du projet

231. A partir du Septembre 1976 et à la demande du Président Directeur Général du Centre National du Cuir et de la Chaussure, l'action du projet s'est posée sur la promotion.
232. Un séminaire sur la qualité a été organisé dans le courant du mois de Décembre 1977.
233. Avec les Ingénieurs du Centre, diverses études d'implantations furent réalisées (Tannerie - Mégisserie - Maroquinerie - Ganterie - Confection cuir).
Ces études ont abouti à la création d'une grande maroquinerie. La réalisation d'une entreprise de chaussures et de tannerie est sur le point de se faire.
234. Grâce à l'aide d'une mission d'un expert ONUDI de Vienne dans le courant du mois de Décembre 1977, un programme PNUD/ONUUDI a pu être élaboré. Ce programme entre en fonction le 29 Janvier 1978.
235. Un programme d'assistance bilatéral TUNISO-BELGE a également été approuvé par la commission mixte dans le courant du mois de Février 1977. Ce programme portant sur la transplantation du C.N.C.C. débutera vers le début de 1978.

3. COLOGUES TUNISIENS DE PROJET

M. Mahmoud BEN HASSINE	: P.D.G. ^{1/} jusqu'en Jan 77
Mustapha KENOUN	: P.D.G. jusqu'en Oct 77
Saïd NAJI	: P.D.G. depuis Oct. 77
Ahmed TRIKI	: Directeur Général Adjoint
Salah FESSI	: Ingénieur
Malek KHELIL	: Ingénieur
Mohamed ABDELGHANI	: Ingénieur

^{1/} P.D.G = Président Directeur Général.

4. RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT TUNISIEN

Il est reconnu que le secteur du cuir et des industries transformatrices du cuir, est en pleine évolution étant donné la conjoncture internationale.

Des recommandations générales ont été formulées à l'adresse des pays membres de l'Organisation des Nations Unies par les participants à la Réunion de Consultation sur les Industries du Cuir du 7 au 11 Novembre 1977 qui s'est tenue à Innsbruck.

Tenant compte de ces aspects mondiaux du secteur cuir en général et de la situation spécifique de la Tunisie en particulier, l'expert a formulé des recommandations au Gouvernement Tunisien sur quatre plans.

4.1 Sur le plan structurel.

4.1.1. Peaux indigènes.

Un pourcentage important de la matière première peau brute est perdue. Dans le contexte international de la rareté des matières premières, c'est donc un aspect qui mérite une attention particulière et soutenue. Il ne s'agit pas d'un problème de technique, mais bien de structure des moyens mis en oeuvre pour :

- l'abattage
- la dépouille
- la collecte
- la conservation des peaux,

Afin de préserver au maximum la peau brute conservée, il faut d'urgence mettre en place un nombre de textes législatifs et réglementaires destinés à :

- contrôler la dépouille (emploi des techniques modernes).
- réglementer la collecte (contrôle des choix - ventes réglementaires).
- instaurer le contrôle des choix (contrôle qualitatif).

Actuellement les moyens techniques sont disponibles, mais non employés, pour des raisons sociales ou autres raisons qui ne sont pas clairement établies d'ailleurs.

412. Peaux importées.

L'importation de peaux brutes du choix "tout venant" devrait être prohibée, sans pour cela interdire l'importation des choix I, II et III. Mais les importations devraient être identifiées et leur rapport prix-qualité garanti, afin de préserver la structure des prix des produits finis en fin de cycle de fabrication de la gamme cuir.

413. Moyens.

Le Centre National du Cuir et de la Chaussure est à même humainement et techniquement, d'effectuer des redressements s'il est doté des pouvoirs et des règlements adéquats.

La création d'un service de qualité dépendant du Président Directeur Général du C.N.C.C. directement peut aisément contenir et circonscrire les déficiences actuelles.

4.2 Sur le plan commercial

Les mêmes manquements des structures se retrouvent dans le domaine commercial. Il s'agit également d'améliorer des structures en place.

En effet, si le produit de la fabrication tunisienne se vend normalement, c'est parce qu'il n'éprouve pas de concurrence, ni sur le plan intérieur, ni sur le plan international. Pour des raisons de maintien de niveau d'emploi, il n'est pas recommandable de libéraliser l'exportation de cuir ou de produits finis en cuir. Par contre l'obligation d'exporter un quota (récupérative des devises) serait salutaire. Par ce biais, en effet, les industriels du secteur se verraient obligés de relever leur niveau de qualité et ainsi donc d'améliorer leur niveau technologique. Un organisme centralisateur pourrait très facilement, en s'appuyant sur le C.N.C.C. pour la partie technique, gérer ces exportations en assurant le service de commercialisation (publicité - vente - foires information - problèmes de paiement etc...)

Une maison du Cuir pourrait être créée à Tunis, à l'instar de création analogue à Paris et Bruxelles, ou une exposition permanente des industriels permettrait de confronter les fabrications dans un esprit constructif. Enfin, une formation pratique dans le domaine du cuir des agents commerciaux opérant dans le secteur, serait hautement souhaitable afin d'améliorer la qualité des informations à transmettre du consommateur au fabricant.

4.3 Sur le plan de la recherche

Il s'agit en l'occurrence du rôle du C.N.C.C. et des moyens à mettre en oeuvre pour accomplir ces tâches. Deux programmes internationaux, Tuniso-Belge et PNUD/ONUDI, seront consacrés à cet important aspect.

Pour mener à bien ces actions, la transplantation du C.N.C.C. est hautement recommandable.

En occurrence de mettre en place :

- des stations d'essais dans tous les domaines du cuir,
- des équipes d'assistance technique,
- un service de contrôle de la qualité avec pour thème principal la mise en application du label de qualité,

Conformément à l'esprit de la Première Réunion de Consultation à Innsbruck et les recommandations de l'OECD, il serait souhaitable de créer, un Centre Régional de Documentation ou une Banque de Transfert de Technologie. Un tel organisme pourrait, au sein du C.N.C.C., promouvoir le rayonnement de la Tunisie dans le domaine du cuir sur tout le continent africain en général et les pays arabes en particulier. Il constituerait une source indéfectible de connaissance scientifique et technique, apte à accélérer le secteur du cuir en Tunisie particulièrement. Parallèlement à cette action, il serait souhaitable que le C.N.C.C. participe plus activement aux grands colloques scientifiques internationaux. Il serait même recommandable de prévoir l'organisation d'un tel colloque en Tunisie à moyen terme.

4.4 Sur le plan de la formation

La formation est un aspect fondamental du développement du secteur.

Il est impérieux pour la Tunisie d'avoir bien en mains le processus qui doit conduire à une indépendance totale vis à vis de l'étranger, pour ce qui concerne la formation des cadres du cuir.

Une formation supérieure dans tout le domaine du cuir devrait être envisagée en collaboration avec un institut spécialisé dans l'enseignement supérieur.

L'assistance pour un tel projet est prévue dans le cadre du programme PNUD/ONUDI.

La formation s'étendrait sur trois stades :

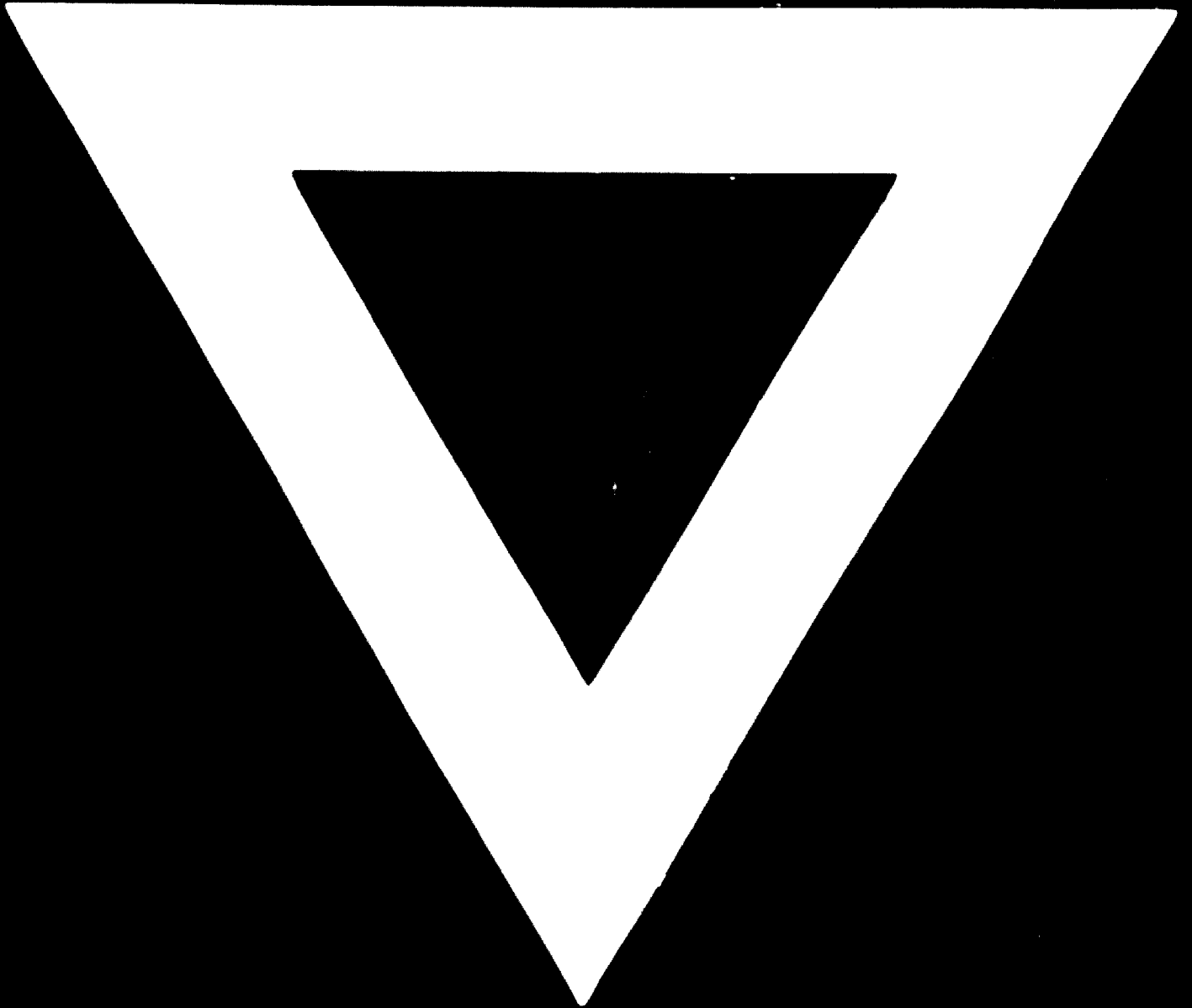
- le tronc commun scientifique.
- le tronc commun tannerie.
- la spécialisation { tannerie
 } chaussures
 } maroquinerie
 } industries annexes.

Les instruments pratiques et expérimentaux d'une telle formation seraient d'une part :

- les stations d'essais du C.N.C.C.
- les entreprises-témoin (tannerie - chaussures - maroquinerie) en cours de création.

Etant donné le rôle de coordination du C.N.C.C. dans le secteur du cuir et des industries transformatrices du cuir, ce dernier est tout indiqué pour réaliser cette formation à la mesure des besoins du pays d'ici l'an 2000./.

G-13



79.11.14